HM FORMATION

Programme de formation

La TVA dans les opérations intracommunautaires

Domaine : Comptabilité

Durée : 14h

Objectifs :

- Appliquer les règles de la TVA relatives aux échanges de biens et prestations de services intracommunautaires.
- Connaître et pratiquer les obligations déclaratives.
- Compléter la Déclaration d'Échange de Biens (DEB) et la déclaration de TVA.
- Obtenir le remboursement des TVA étrangères.

Pré-requis :

- Une très bonne connexion internet est requise pour le format distanciel synchrone
- Connaître des bases de la TVA

Public : Chef comptable et collaborateur des services comptables ou administratifs ou logistiques en charge de la déclaration de TVA, de la DEB ou de la DES.

Modalités techniques, pédagogique et d'encadrement :

En format présentiel :
Salle équipée avec video-projecteur (ou TV) et paperboard. Connexion WIFI.
Ordinateur portable pour chaque participant. Le stagiaire pourra amener le sien si il le souhaite.
En cas de formation intra-entreprise, les moyens techniques décrits ci-dessus doivent représenter une référence idéale.

En format distanciel : synchrone avec le formateur via Zoom ou outil équivalent (télé-présentiel).

Approche pédagogie : transfert de compétences méthodologiques, cas d'applications pratiques.
Alternance de théorie et d'exercices pratiques tenant compte de l'expérience, du contexte et de la réalité du travail permettant la compréhension des notions théoriques.
Cas d'applications sur entreprise exemple
Tests, qcm et exercices
Support de formation remis au participant

Modalités d'évaluation des connaissances : Exercices pratiques, questions orales, QCM et/ou test complété par une auto-évaluation des acquis par le stagiaire.

Modalité d'évaluation de l'appréciation des participants : Fiche d'évaluation à chaud à l'issue de la formation. Et à froid plusieurs mois après la formation pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle.

Modalité de suivi de l'action de formation : Feuille d'émargement co-signée par demi-journée ou séance de formation.

Détail du programme :

APPRÉHENDER LES RÈGLES DE TERRITORIALITÉ

- Le champ d'application territorial de la TVA.
- Définir les différentes opérations :
  - internes ;
  - intracommunautaires ;
  - extracommunautaires.
- Principes de localisation d'une opération.

SITUER LES DIFFÉRENTES OBLIGATIONS DES ASSUJETTIS

- Le numéro d'identification.
- Les obligations en matière de facturation.
- Les mentions obligatoires sur les factures.
- La déclaration des opérations intracommunautaires : les différents régimes applicables.
- Les registres : nature, tenue et conservation.

TRAITER LES LIVRAISONS ET ACQUISITIONS INTRACOMMUNAUTAIRES

- Les acquisitions intracommunautaires.
- Les livraisons intracommunautaires.
- Les règles d'exigibilité et de déclaration des opérations.
- Les opérations complexes :
  - travail à façon ;
  - opérations triangulaires ;
  - transferts de biens.

COMPLÉTER LA DÉCLARATION D'ÉCHANGE DE BIENS ET LES REGISTRES OBLIGATOIRES

- Qui est redevable de la DEB ?
- Opérations à mentionner sur la DEB.
- Informations à fournir sur la DEB.
- Corrections et risques encourus sur la déclaration.
- Les registres obligatoires.

APPLIQUER LES RÈGLES RELATIVES AUX PRESTATIONS DE SERVICES INTRA-COMMUAUTAIRES

- En régime B to B.
- En régime B to C.
- Les cas dérogatoires : locations de moyens de transport, …
- Compléter la déclaration d'échange de services (DES).

S'ORGANISER POUR RESPECTER LES OBLIGATIONS

- Identifier les principaux risques.
- S'organiser pour l'établissement de la DEB et de la DES.
- Obtenir le remboursement des TVA étrangères.

Sanction de la formation / Validation : Attestation de formation (L.6353-1 du Code du travail)